

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 30 novembre 2010 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/10.08/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE

FFBN: -

Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusés: Gimi FOGOLIN – Billy WILLIAMS (qui ont approuvé les décisions disciplinaires après la réunion par email).

1. PV réunion précédente CDWP 02.11.2010

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- CSWP 25-11-2010 : décision forfait match CCM-WPK. La Commission de Discipline convoquera les joueurs concernés ainsi que le délégué WPK lors de la prochaine séance du 21 décembre afin d'examiner la fraude sur les faux noms à la feuille de match.
- Candidature membre suppléant Commission de Discipline : S. DIETENS (GZV). À entériner par le Conseil d'Administration le 02 décembre.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 3086/III VZGWP - BZV du 27/03/2010: rapport arbitre BAETENS

La Commission de Discipline a pris connaissance des correspondances du club BZV ainsi que de R. VAN ZEVEREN. BZV a signalé que le coach VAN ZEVERE N reste dans l'impossibilité de se présenter à la séance. La Commission de Discipline constate que R. VAN ZEVEREN n'a pas assisté (ou être représenté) à une séance de la Commission de Discipline malgré 3 convocations consécutives.

Par conséquent la suspension jusqu'à comparution volontaire de R. VAN ZEVEREN (comme coach BZV) reste d'application.

De nouveau la Commission de Discipline demande d'urgence à la Commission Centrale des Arbitres de donner suite à cette affaire, étant donné que la Commission de Discipline ne sait pas sanctionner R. VAN ZEVEREN en tant qu'arbitre.

3.2. Match 2015/II CCM-BZK du 16/10/2010: rapport arbitre PETIAUX
Match 2016/II SCC-BZK du 23/10/2010

Est invité et présent: F. DELEY (BZK)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre PETIAUX.

La Commission a également pris connaissance des explications écrites et des excuses de F. DELEY. Ensuite la Commission de Discipline a pris note de certaines remarques de R. DOOMS (président BZK) sur cette suspension jusqu'à comparution volontaire.

La Commission de Discipline s'étonne vraiment du fait que le coach concerné a participé durant sa suspension au match suivant de compétition en tant que joueur ainsi qu'en tant que coach (matches 206 II & 2116 II R SCC-BZK du 23/10/2010). La Commission de Discipline a jugé que la sanction automatique pour carte rouge a été notifiée correctement sur la feuille de match. Par conséquent la Commission de Discipline demande aux délégués de BZK de garantir une meilleure communication aux joueurs à ce sujet (application correcte du tableau des sanctions automatiques).

Ensuite la Commission de Discipline décide de ne pas donner une suspension supplémentaire à F. DELEY (coach BZK) vu que les 5 journées de suspension pendant la période avant sa comparution sont considérées comme suffisantes.

Frais : à charge de BZK

3.3. Match 4018/IV DZO – LZC du 30/10/2010

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. L'arbitre LEMMENS n'a pas rédigé un rapport.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur B. VAN DAMME (DZO) pour manque de respect envers les arbitres. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline a également pris connaissance de la feuille de match « 7108 CAD MZVA-CCM » à laquelle le même arbitre a coché indûment l'envoi d'un rapport.

La Commission de Discipline prie à la CCA de bien vouloir informer l'arbitre LEMMENS sur la notification correcte à la feuille de match.

3.4. Match 1027/I CNT-RSCM du 13/11/2010: rapport arbitre PASCU

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre PASCU.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach F. DROULEZ (CNT) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 2026/II SCC - OSC du 13/11/2010: rapport arbitre VONCKX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VONCKX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur P. MOULIN (SCC) pour brutalité. Pas de récidive (brutalité) = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match 7308/CAD DM - GZV du 20/11/2010: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur G. VAN DE VELDE (GZV) pour mauvaise conduite. Pas de récidive d'une sanction automatique identique = pas de suspension supplémentaire.

3.7. Match BC25 RBP-RSCM du 26/11/2010: rapport arbitre CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach M. VAN DOORN (RSCM) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

L'application de cette suspension (à savoir : la journée suivante, conformément au tableau des sanctions automatiques) sera communiquée au club RSCM par la Commission de Discipline puisque la Commission de Discipline n'accepte pas que l'arbitre décide de son propre chef de ne pas appliquer la sanction automatique pour carte rouge.

4. Divers

Néant

Le rapporteur,
Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 21 DECEMBRE 2010 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**